

Séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2010

Tous les Conseillers présents sauf Yves GUILLEMOT, Isabelle PONCET, Jean-Pierre BLONDEAU et Florence BLATRIX, excusés.

Le compte rendu de la réunion précédente (02 juillet) est approuvé.

Cœur de village

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une consultation a été lancée pour rechercher un maître d'œuvre pour la deuxième tranche de travaux d'aménagement du cœur de village, sous le régime de la procédure adaptée (articles 28 et 74 du code des marchés publics).

Il explique les modalités de cette consultation et son règlement, informe l'assemblée que deux entreprises ont répondu et présente le rapport d'analyse des offres. L'entreprise Infratech, de Revonnas, est retenue pour un montant de 4 500 € H.T. .

Bâtiments

Dans sa séance du 09 juin 2010, le Conseil a décidé de faire réaliser, dans le logement de la mairie, les travaux d'isolation et d'amélioration de la consommation énergétique préconisés dans l'étude réalisée par Hélianthe, point info énergie. Il présente différents devis reçus des entreprises consultées à cet effet. Le Conseil retient les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
Isolation	Thierry BOUVARD	1 092,00 €
Menuiserie	GROS Frères	3 885,00 €
Electricité	Patrice GUICHARD	585,00 €

La Région Rhône Alpes sera sollicitée pour une aide financière dans le cadre du C.C.D.R.A. porté par le syndicat mixte CAP3B .

Le plan de financement suivant est approuvé à l'unanimité.

Autofinancement	Subvention CDDRA	Total
562,00 €	5 000 €	5 562,00 € H.T.

Un radiateur souffleur sera installé dans la salle de bains du logement T3 de la cure.

Des devis seront demandés pour la réfection des peintures du bâtiment de la mairie.

Adhésion de la Communauté de La Vallière au SIAE du Suran

Le Maire informe les membres du conseil municipal que, par délibération en date du 19 juillet 2010, le comité syndical du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Suran s'est prononcé favorablement à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallière (« C.C.L.V. »). En effet, compte tenu des difficultés administratives rencontrées par le SIAE du Suran pour la mise en œuvre du second contrat de rivière et la fusion des deux syndicats, la C.C.L.V. s'est proposée d'adopter la compétence « *Aménagement et entretien des rivières et notamment les politiques contractuelles afférentes à la protection et restauration des milieux aquatiques* ». En conséquence, la C.C.L.V. se substituera à ses communes membres au sein du SIAE du Suran. Le conseil approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallière au SIAE DU Suran.

Modification des statuts du Syndicat du Suran

Lors de la séance du 19 juillet 2010, le comité syndical du SIAE du Suran a approuvé, à l'unanimité, la modification des articles 1 – 5 et 7 des statuts du syndicat. Il est désormais constitué des communes de Chavannes sur Suran, Drom, Druillat, Germagnat, Neuville sur Ain, Pont d'Ain, Pouillat, S^t Martin du Mont, Simandre sur Suran et la Communauté de Communes de la Vallière.

Le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, à raison de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune. Les communautés de communes sont représentées au sein du comité syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour chacune de leurs communes membres présentes sur le bassin versant.

Pour les communautés de communes, les contributions résulteront de la somme des contributions de chacune des communes adhérentes à la communauté de communes et présentes dans le bassin versant.

Le conseil approuve la modification des articles 1 – 5 et 7 des statuts du SIAE du Suran.

Questions diverses

Le Maire présente le rapport annuel du Président du Syndicat des Eaux sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2009. Au 31 décembre 2009, le syndicat compte 7 435 clients et dessert une population d'environ 13 200 habitants. La longueur des canalisations est de 375 541 mètres pour 6 934 branchements. Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix du m³ d'eau est de 1,78 €. Le bilan global des résultats d'analyses réalisés sur l'eau livrée indique que le taux de conformité de la qualité de l'eau est de 100%.

Le rapport annuel du syndicat d'électricité est présenté. Le programme 2010 concernant le service « communication électronique » comprend le déploiement du réseau fibre optique très haut débit « LIAin ».

Le Sou des Ecoles a recruté une personne pour assurer l'accueil périscolaire à compter du 2 septembre.

Choix de l'opérateur plan accessibilité : le maire rappelle au conseil l'obligation pour la commune de se doter d'un « *Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics* » (P.A.V.E.). Par délibération du 21 janvier 2010, il a été décidé d'organiser un groupement de commandes avec huit autres communes de la C.C.T.E.R. Il informe qu'une consultation a été effectuée et présente le rapport d'analyse des offres. La proposition de l'entreprise DIAG ACCESS, de St Etienne du Bois, est retenue pour un montant de 700 € H.T..

Prochaine réunion : le 10 septembre 2010